

Rapport

Présenté par Monsieur Henry Bock, membre du Conseil d'Administration, en l'absence de M^r Sandher, président,
à l'Assemblée Générale des Actionnaires
du 23 Janvier 1861.

Mesieurs

Nous venons vous présenter, au nom de votre Conseil d'Administration
le Compte rendu des opérations du Comptoir d'Éscompte pendant
l'année 1860.

Le chiffre total de toutes les opérations fut élevé à la somme
de F 28.845 619. 61 représenté par l'entier en portefeuille de 56754 Effets
Le premier Semestre a produit F 14.574 962.82 en F 28450.
Le second 14.270 657.29. . 28304 ,
28845 619 61 . 56754 ,

Les effets exemplaires s'élevèrent à
F 11.527 875.16 en 12642 Effets, ceux en C^rO et à l'encartement, à
17.317 744.45 , 44113 ,
28845 619 61 , 56754 , Somme égale, dans laquelle sont
compris les Reçus pour dépôt de marchandises et leurs
renouvellements.

Les Frais généraux, sortis au-dessus des fixations du Budget,
montant à F 33.339.75, dont F 16615.41 pour le 1^r Semestre
et 16724.34 . Second)
F 33.339.75

Les bénéfices nets résultant de toutes ces opérations, est de
F 25786.70 pour le premier Semestre & } F 51053.54
25266.84 . Second , ; }

Ce résultat diffère de ceux de l'année précédente par
F 12.575.13.99 diminution sur le chiffre total des opérations
et 553.04 augmentation sur les Bénéfices.

Ici nous devons faire remarquer que le recouvrement
du Portefeuille ayant été chiffré à 4 1/2 %, tandis que
presque tout le papier avait été pris pendant que l'Éscompte
de la Banque était à 3 1/2 %, cette Différence a diminué le
Bénéfice d'environ F 2000 , qui toutefois se retrouveront
dans le semestre suivant

Quant à la différence en moins sur le chiffre total des Opérations,
elle n'est pas apparue que résulte, en ce que le Comptoir adu,
dans l'opérateur exercice, exemplaires beaucoup de valeurs au taux d'Éscompte
de la Banque et par conséquent sans bénéfice — afin d'éviter
des pertes d'intérêts sur des capitaux sans emploi immédiat.

Il faut observer cependant que le chiffre des valeurs exemplaires, tend
à diminuer graduellement. Ce résultat ne peut s'expliquer que
1^o. Par l'ouverture incessante de succursales nouvelles, dont les villes
où elles sont créées, devant places de Banque, vont incompter
directement à cet établissement, tandis que précédemment ces
valeurs étaient présentes au Comptoir,
2^o. Par la création de nouvelles liaisons de Banque, qui n'étant pas
régies par des Statuts obligatoires, prennent considérablement de
valeurs dont bonne partie aurait été présentée au Comptoir.

Le Compte des effets en souffrance présentait au 31 Décembre 1859
un solde créditeur de F 862.40, laquelle somme a figuré dans les
Bénéfices dudit Exercice

Il est rentré sur ce compte

F 2827.48 pendant le premier Semestre

, 915.68 second ,

F 3733.16 , ensemble qui sont compris dans les Bénéfices de 1860

Sur ce compte il reste à recouvrir

F 5576.46 en Capital, qui selon toutes les probabilités, rentreraient
integralement, plus:

, 2823.10 sur lequel il n'y a rien ou peu, à espérer
ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, le Bénéfice net pour
l'année 1860, s'élevera à

F 51053.54 — A valoir sur cette somme deux pour cent
sur le Capital versé ou dix francs par action
soit F 16000 —

qui ont été payés en Juillet dernier; Le Conseil
d'Administration vous propose, en conformité de
l'article 44 des Statuts, de compléter le dividende
par une répartition de quinze francs par action,
payable à la Caisse du Comptoir, le lendemain de
la réunion de l'Assemblée Générale, c. 24000
et de destiner au fonds de Réserve étant 11153.54

Somme égale F 51053.54

Nous vous demandons de sanctionner par un vote le mode de partage des Bénéfices, ainsi que votre approbation aux résultats ci-dessus établis.

Le Fond de Réserve, augmenté des Fr. 11053 54 provenant de l'exercice de 1860, atteint aujourd'hui le chiffre de 98.923.06.- soit pris de 12 % p.a. du Fond Capital.

La nature des Opérations que le Comptoir est autorisé à faire étant extrêmement limitée par l'article 17 des Statuts, et nullement en rapport avec ses ressources, nous venons vous demander votre vote, tendant à autoriser le Comptoir à faire des avances sur dépôt de valeurs publiques ou industrielles, en prenant pour base de ces opérations, l'article 19 des Statuts, c. à d. que le dépôt de Valeurs, pourra remplacer l'une des deux signatures exigées par l'article 18, pour l'admission des Effets à l'Ecompte, sauf à faire sanctionner cette modification aux Statuts, par l'Assemblée compétente. Si nous y réussissons, cela sera peut-être une atténuation à la diminution des Comptes dont il est parlé plus haut, sans pour cela immobiliser des Capitaux, puisque le Comptoir, au besoin, trouvera constamment hors Banque, le réescompte des Effets qui accompagneront les dépôts des dites Valeurs.

Tous auver, Messieurs, aux termes de l'article 29 des Statuts, à procéder au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration et du Comité de Censure, désigné par rang d'ancienneté.

Les membres sortants sont

H. Mr. Eugène Sandherr	Administrateurs
H. Mr. Henry Bock	
H. Mr. Jules G. Gros	
H. Mr. D. Baumgartner	

J. Hochstr. Schliumberger, Conseur

Le Conseil vous propose la réélection des membres sortants, sans toutefois souhaiter limiter votre choix.

En terminant, nous vous demandons, Messieurs

- 1^e L'approbation du Compte ci-dessus rendu;
- 2^e La fixation à 3 pour cent du Dividende pour le second semestre de 1860, payable demain à la Caissse du Comptoir;
- 3^e Votre adhésion à la proposition d'une modification de l'article 17 des Statuts; et enfin
- 4^e votre vote par listes de scrutin, pour le renouvellement de

quatre Administrateurs, et d'un Conseur, sortants.

Avant de prêter à la Discussion et à la Délibération qui nous sont réservées, le Comité de Censure, nous présentera par l'organe de l'un de ses membres, ses observations sur le marché du Comptoir, et sur la modification proposée de l'article 17 des Statuts.

Messieurs, il faut néanmoins bien prendre la parole.

Le President

Henry Bock

Rapport

Tout par Messieurs Hantz, au nom du Comité de Censure

Messieurs

Conformément au règlement, les membres du Conseil des Censeurs ont assisté aux réunions du conseil d'administration; ils se sont aussi enquis si le travail dans la Banque se fait avec l'ordre & l'excellente roue; rien ne perte à décrire dans ce rapport.

La sollicitude pour les intérêts de la Société, du Comité d'Ecompte & du M. le Directeur, nous évite toute perte, vous vous joindrez à nous Messieurs pour les féliciter.

Les dépenses ont surpassé au dépens des limites du budget; elles montent à

F. 33339 65. Les bénéfices sont de

Fr. 51053 54 il dépassent aux de l'année dernière de 2553 04, ils sont compris dans celle première somme celle de 3733 16, recouvrée sur les effets en Suffranc.

Il a déjà été distribué aux Actionnaires un dividende de 2% pour le 1^{er} Semestre, le Conseil d'Administration vous propose de payer encore 3% pour le 2nd Semestre.

Il sera en outre porté au Compte de Réserve F. 11053 54.

Le comité de censure approuve la proposition qui vous est faite par le Conseil d'Administration de demander au Ministre des Finances une modification aux Statuts tendant à autoriser le Comité d'Ecompte à faire des avances